



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Groupe de travail sur la Conférence internationale du Travail**

**Rapport du président du groupe de travail,  
M. M. Khan, délégué gouvernemental  
du Pakistan**

1. En tant que président du Groupe de travail sur la Conférence internationale du Travail, j'ai le plaisir de vous soumettre le présent rapport, qui rend compte des progrès accomplis au sein du groupe de travail.
2. Depuis sa création en novembre 2005, le groupe de travail a tenu quatre réunions formelles, et diverses consultations informelles ont eu lieu. Il a bénéficié des contributions du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs ainsi que des groupes gouvernementaux régionaux, qui ont fait connaître leurs priorités pour la Conférence internationale du Travail ainsi que leurs vues sur les moyens d'améliorer la mise en œuvre de ces priorités.
3. La discussion a été franche, tout en restant à tout moment instructive et constructive, et elle a ainsi permis aux participants de bien comprendre leurs positions respectives et de s'entendre sur les fonctions fondamentales de la Conférence ainsi que sur les objectifs à poursuivre en la matière.
4. Le groupe de travail est parvenu à un accord sur une série de propositions dont il recommande l'introduction, strictement à l'essai, pour la session de 2007 de la Conférence. Ces propositions ainsi qu'un programme de travail présenté comme un calendrier pratique sous forme de schéma sont joints au présent rapport.
5. Le groupe de travail a noté que, pour assurer la bonne mise en œuvre de ces propositions, il faut une planification préalable à la Conférence. Elle doit inclure des séances d'information appropriées à l'intention des membres tripartites des bureaux des commissions de la Conférence ainsi qu'une planification détaillée, assortie d'un calendrier, pour les travaux des commissions comme pour la plénière. Une coopération sans réserve de toutes les parties en vue du respect du temps de parole et le maintien de la discipline, tant par les orateurs que par le président, seront indispensables pour assurer le succès.

6. Le groupe de travail a aussi rappelé le cadre constitutionnel de la Conférence, notamment le fait que chaque délégation doit comprendre au minimum deux délégués gouvernementaux, un délégué des employeurs et un délégué des travailleurs pendant toute la durée de la session.
7. Le groupe de travail a insisté sur la nécessité de respecter les fonctions constitutionnelles de la Conférence, qui se réunit chaque année conformément aux dispositions de la Constitution, et a souligné l'importance d'un tripartisme effectif dans le fonctionnement de la Conférence.
8. *Le Conseil d'administration voudra sans doute:*
  - a) *décider de recommander les propositions ci-jointes à la 96<sup>e</sup> session (2007) de la Conférence internationale du Travail en vue de leur application, à l'essai, dans le cadre de la Constitution de l'OIT;*
  - b) *décider que le mandat du groupe de travail sera renouvelé afin de lui permettre de procéder, au cours de la 298<sup>e</sup> session (mars 2007) du Conseil d'administration, à un examen de la planification de la session de 2007 de la Conférence, suivi d'un examen, en novembre 2007, des résultats de l'application pratique des propositions pendant ladite session de 2007 de la Conférence, et de faire rapport sur ces questions à la 300<sup>e</sup> session (novembre 2007) du Conseil d'administration;*
  - c) *décider que les réunions de groupe préliminaires des mandants qui doivent se tenir le jour précédant la séance plénière d'ouverture de la Conférence sont des réunions officielles de la Conférence requérant la participation de délégations tripartites, dont les pouvoirs ont été reçus à temps;*
  - d) *prier le Bureau d'informer les Etats Membres, à la première occasion ainsi que dans la lettre de convocation à la session de 2007 de la Conférence, de la formule modifiée du programme pour cette session.*

Genève, le 13 novembre 2006.

*Point appelant une décision:* paragraphe 8.

## Annexe I

### Possible structure de la session de 2007 de la Conférence

Voici les premières réflexions qui tiennent compte des discussions du groupe de travail et des consultations informelles.

Elles visent à répondre plus particulièrement aux demandes suivantes:

- a) une distinction plus claire entre éléments politiques et éléments techniques, sans que cela soit au détriment de l'un ou l'autre élément;
- b) le démarrage des travaux de fond des commissions dès que possible le premier jour;
- c) une visibilité accrue;
- d) un plus grand rayonnement;
- e) une meilleure utilisation du temps.

Il s'agit d'un ensemble complet qui peut être adopté tel quel (sous réserve de dérogations et/ou modifications du Règlement). Cela dit, les éléments qui le composent ne sont pas tous dépendants les uns des autres, même si évidemment certains le sont. On pourrait suivre une approche «à la carte» et adopter finalement certains éléments, ou tous, ou aucun.

### ***Ensemble d'éléments à considérer***

1. La Conférence pourrait commencer ses travaux avec les éléments techniques et s'orienter ensuite, au fur et à mesure de son déroulement, vers un crescendo politique culminant la dernière semaine. Pour faciliter cette progression, les dates de la session de 2007 pourraient être modifiées de telle sorte que la Conférence commence le mercredi 30 mai et se termine le vendredi 15 juin (voir le schéma ci-joint).
2. L'objectif serait de réunir à partir du lundi de la dernière semaine les ministres et les représentants de haut niveau des employeurs et des travailleurs assistant à la Conférence.
3. Il pourrait y avoir une courte séance plénière d'ouverture le premier jour, consacrée exclusivement à l'adoption des décisions administratives requises en vertu de la Constitution et du Règlement.
4. Le rapport du Président du Conseil d'administration pourrait être soumis par écrit, sans présentation en séance.
5. Les groupes pourraient tenir leurs premières réunions au niveau des commissions avant le début de la Conférence, ce qui permettrait à toutes les commissions (y compris la Commission de proposition) de commencer leurs travaux de fond à 11 heures le premier jour de la Conférence.
6. Les commissions pourraient poursuivre leurs travaux par des réunions quotidiennes, y compris le premier samedi, selon ce que chacune déciderait, et les achever au plus tard le vendredi 8 juin. La Commission de l'application des normes, comme d'habitude, ne terminerait probablement pas avant le samedi 9 juin.
7. A la session de 2007, il y aura trois commissions techniques (non permanentes). La Commission du secteur de la pêche aura besoin de toute la durée disponible. Il serait peut-être judicieux de se demander s'il en ira de même pour les deux discussions générales, ou si l'une d'elles (voire les deux) pourrait commencer (ou finir) un jour ou deux plus tard (ou plus tôt) que prévu. La Commission des finances se réunira pendant deux jours au cours de

la première semaine de la Conférence et, au besoin, la Commission du Règlement se réunira normalement pendant deux jours au maximum.

8. Les trois commissions auront à leur disposition le procédé d'affichage électronique des amendements et sous-amendements sur écran dans les trois langues (SAM), qu'elles pourront utiliser en tant que de besoin.
9. La séance plénière pourrait rouvrir avec le rapport global le vendredi 8 juin. Cela signifie que les commissions techniques disposeraient pratiquement de la totalité du temps programmé, sans interruption ni autres activités concurrentes.
10. La dernière semaine pourrait être structurée de façon à inclure les principaux discours politiques et les discussions tripartites de haut niveau sur un thème convenu pour la Conférence, ainsi que les interventions des délégués.
11. Les rapports des commissions pourraient être reçus et traités en plénière de la même manière que les rapports des commissions et comités du Conseil d'administration le sont au Conseil, c'est-à-dire qu'ils seraient reçus sans autres commentaires que les déclarations sur les principales préoccupations concernant les conclusions ou l'instrument, ou les explications relatives aux intentions de vote.
12. Les journées de jeudi et vendredi devraient constituer le point culminant de la Conférence. Elles pourraient inclure les votes sur les instruments, un discours sur le thème de la Conférence prononcé par un invité spécial de haut niveau, ainsi que les interventions tripartites de haut niveau résumant le débat.
13. En plus du *Compte rendu provisoire*, toutes les séances plénières seront retransmises en direct sur le Web et enregistrées pour référence future.

## Annexe II

**Programme de travail provisoire**  
**96<sup>e</sup> session (juin 2007) de la Conférence internationale du Travail**

	M 29	M 30	J 31	V 1	S 2	L 4	M 5	M 6	J 7	V 8	S 9	L 11	M 12	M 13	J 14	V 15
Réunions des groupes	■										■					
Séances plénières		■								■ <sup>2</sup>		■ <sup>4</sup>	■ <sup>4</sup>	■ <sup>4</sup>	■	■
Commission de proposition		■ <sup>1</sup>														
Commission des finances			■	■	□				A				PI		V	
Commission de l'application des normes		■ <sup>1</sup>	■	■	■	■	■	■	■	■	■		A		PI	
Commission du travail dans le secteur de la pêche		■ <sup>1</sup>	■	■	■	■	■	■	■	■	CR	A		PI	V	
Commission de la capacité de l'OIT		■ <sup>1</sup>	■	■	■	■	■	■	■	■		A		PI		
Commission de la promotion des entreprises durables		■ <sup>1</sup>	■	■	■	■	■	■	■	■			A		PI	
Conseil d'administration											■					■ <sup>3</sup>

<sup>1</sup> A partir de 11 heures.

<sup>2</sup> Discussion du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

<sup>3</sup> A l'issue de la Conférence.

<sup>4</sup> Prolongation de la séance si nécessaire.

CR Comité de rédaction.

A Adoption de son rapport par la commission.

PI Adoption du rapport par la Conférence en séance plénière.

V Vote par appel nominal en séance plénière de la Conférence.

■ Séance d'une demi-journée.

■ Séance journée entière.

□ Si nécessaire.

